



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-11-096

L'an deux mille vingt-cinq le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF, Claude JOND, Nicolas ELIE

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 octobre 2025

D2025-11-096 : Demande de subvention DETR 2026 – Renouvellement et renforcement du réseau AEP sur le secteur du Réon

Rapporteur : Monsieur Pierre BESSY

Exposé :

Monsieur Pierre BESSY explique que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est un levier important pour accompagner les collectivités rurales dans la mise en œuvre de projets d'investissement structurants au service de la population et du développement de notre territoire.

En 2025, 77 projets ont été subventionnés pour un montant total de 8 524 323 € générant un montant global d'investissement pour la Haute-Savoie de l'ordre de 65 millions d'euros.

Dans sa circulaire du 6 octobre 2025 relative à l'appel à projets 2026, Madame la Préfète précise les conditions à remplir afin de bénéficier du soutien de ce dispositif.

Elle ajoute que les dossiers portant sur des projets relevant des catégories d'opérations prioritaires qui seront suffisamment matures pour un démarrage des travaux en 2026 et qui seront favorables à l'environnement seront favorisés et prioritairement sélectionnés. Une priorité sera également donnée aux projets inscrits dans les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE).

La décision d'attribution de subvention sera notifiée en mars 2026.

Monsieur BESSY indique que les travaux de sécurisation de la ressource en eau et de réhabilitation des réseaux d'eau figurent dans la liste des opérations prioritaires au titre de l'année 2026.

L'opération de renouvellement et renforcement du réseau AEP programmée par la Commune en 2026 sur le secteur du Réon répond à plusieurs objectifs :

- Sécuriser et pérenniser la distribution d'eau potable aux riverains
- Mettre aux normes la défense incendie sur ce secteur
- Améliorer le rendement du réseau
- Assurer la qualité bactériologique de l'eau (traitement UVs)

Le réseau est vétuste (canalisations de 1945) et souffre de sous-dimensionnement, de fuites récurrentes, et de problèmes de pression. L'absence de réserve incendie rend la défense incendie non conforme. Le hameau de la Tonnaz, alimenté par une source privée qui se tarit en étiage, est menacé.

Les travaux à entreprendre consistent :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'une part à renouveler et modifier le réseau AEP avec la création d'une canalisation d'adduction entre le Captage des Combes et le Réservoir de la Côte, et la création d'une canalisation de distribution depuis le réservoir de la Côte
- d'autre part à agrandir le local technique du réservoir de la Côte pour installer des équipements hydrauliques (désinfection UV, groupe de surpression, ...)

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES			
Travaux de terrassements et réseaux	330 580,00 €	Département 74	22,47%	86 250,00 €	Accordée ; 30 % de 287 500 € subventionnables
Maitrise d'œuvre	20 650,00 €	DETR 2026	20,00%	76 768,32 €	Demande de subvention avant le 17/11/2025
Coordination SPS à 2%	6 611,60 €	Agence de l'Eau	0%	0 €	Demande rejetée
Etudes diverses	25 000,00 €	Fonds propres	57,53%	220 823,28 €	
Essais Qualité	1 000,00 €				
TOTAL	383 841,60 €	TOTAL	100,00%	383 841,60 €	

Il est précisé que le taux de DETR de 20% mentionné au plan de financement est un taux minimum et qu'une bonification pourrait être accordée.

Vu la Circulaire de la Préfète de la Haute-Savoie du 6 octobre 2025 relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Appel à projets année 2026

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le plan de financement et l'ensemble du projet,
- **DEMANDER** une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2026,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	11
Procuration.....	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Carine DUNAND

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture (le voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 07/11/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .